

# CIRCUIT DE LA DÉCLARATION EXTERNE D'UN EIGS

## En Région Grand Est

La SRA Grand Est participe tous les 15 jours à la **CRASEI\*** volet 1 au côté de l'ARS afin de recueillir l'ensemble des demandes d'appui des équipes.

### 2. Transmission

La déclaration est transmise à l'ARS où elle est traitée. L'ARS me demande des informations complémentaires et/ou me propose un appui pour l'analyse.

### 1. Déclaration externe

Je déclare sans délai le volet 1 sur le portail national. A cette étape, je peux solliciter un appui pour l'analyse.

**VOLET 1**

### 3. Analyse

J'ai trois mois pour effectuer l'analyse des causes et définir un plan d'actions correctives. La SRA Grand Est peut m'aider à réaliser cette analyse.

### 4. Déclaration externe

Grâce à l'analyse réalisée, je remplis le volet 2 sur le portail national.

**VOLET 2**

### 5. Décision

Après réception et analyse du volet 2, l'ARS décide de la clôture du dossier et le transmet de manière anonyme à la HAS.

La SRA Grand Est participe tous les mois à la **CRASEI\*** volet 2 au côté de l'ARS afin d'apporter son expertise méthodologique sur les analyses réalisées.

### 6. Et après ?

L'ARS envoie une rétro-information à l'établissement concerné. La SRA diffuse un retour d'expérience régional. La HAS élabore un bilan annuel national des EIGS et des préconisations au niveau national.

**Portail national de signalement des événements sanitaires indésirables :**

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>



Pour toute question, je contacte la SRA Grand Est :  
**contact@sragrandest.org**  
ou **03 83 40 85 11**

\*CRASEI : Commission Régionale d'Analyse et de Suivi des EIGS